

ABONNEMENT.

SAUMUR : 20 fr.
Trois mois : 8
Paris : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames : 30
Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne : A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 Septembre 1878.

Chronique générale.

Nous lisons dans le Moniteur universel :

Un important projet de loi sera présenté à la rentrée des Chambres par M. Paul Bert; ce projet est destiné à modifier de fond en comble l'enseignement primaire; il serait créé trois espèces d'écoles primaires; l'école enfantine, admettant les enfants au-dessous de six ans; l'école primaire ordinaire, les admettant jusqu'à treize ans, et enfin l'école primaire supérieure. L'établissement de ces écoles sera obligatoire pour les communes, cantons et départements, d'après les conditions de population déterminées par le projet. Celui-ci établit encore le principe de l'obligation avec sanction pénale pour les parents. Il crée également l'examen destiné à la constatation de l'enseignement reçu. Enfin, le projet établit la gratuité de l'enseignement primaire dont la direction et l'entretien seraient remis exclusivement entre les mains de l'Etat.

Nous ne sommes pas ennemis de la gratuité de l'enseignement, mais nous demandons, à supposer que l'Etat se décide à prendre à son compte une charge aussi lourde, comment il pourvoiera aux dépenses qui en résulteront. Si les impôts sont augmentés ou si les communes sont obligées de s'imposer des centimes additionnels, la gratuité n'est plus qu'un mot vide de sens.

Dimanche 15 septembre, M. le Maréchal-Président de la République passera en revue, sur le champ de manœuvres de Vincennes, le 4<sup>e</sup> corps d'armée, les troupes stationnées dans le gouvernement de Paris et la 4<sup>e</sup> division de cavalerie. Ces troupes seront en tenue de campagne, sauf la gen-

darmerie, la légion mobile et la garde républicaine, qui seront en grande tenue. La revue commencera à deux heures de l'après-midi.

M. le Maréchal montera à cheval à deux heures, dans la cour du vieux fort de Vincennes.

Les personnes qui, depuis 1830, ont assisté à toutes nos révolutions, ont été frappées de la physionomie des gens qui assistaient au service funèbre de M. Thiers ou qui stationnaient aux environs de Notre-Dame.

C'étaient les mêmes figures, les mêmes allures, les mêmes costumes, le même langage. On ne voit jamais ce genre de public qu'à la veille de nos mouvements révolutionnaires.

Parmi les gauches et les radicaux, on déclare qu'avant peu de mois une crise très-sérieuse éclatera en France; quel en sera le résultat? Républicains et radicaux ne sont pas remplis de confiance.

Ils se montrent inquiets du revirement qui s'est opéré dans la polémique de M. Paul de Cassagnac, qui ne cesse maintenant d'attaquer violemment le Maréchal; ils craignent qu'il n'y ait là quelque coup préparé par les bonapartistes.

Revenir à l'Empire, ce n'est pas sortir de la Révolution.

Cette thèse est développée avec une grande force de raisons et de faits par M. Armand Fresneau dans la Bretagne, à Rennes; il démontre que si le pays souffre du provisoire, de l'insécurité, c'est que tout est faux dans les institutions politiques et économiques établies par les régimes révolutionnaires. C'est ce qui a été compris par les esprits de bonne foi qui cherchent, avant tout, la vérité et l'intérêt du pays.

Les radicaux ont fait la guerre aux écoles congréganistes dans un certain nombre de conseils généraux, et notamment dans celui de la Loire, où une discussion très-intéres-

sante s'est engagée. Les écoles congréganistes auront trouvé dans ce conseil général un éloquent et habile défenseur. M. de Rochetaillée n'ayant pas l'espérance de faire repousser un vœu qui avait été présenté en faveur de l'enseignement laïque, avait proposé un amendement tendant à établir des concours dans chaque canton du département de la Loire, pour juger la force respective des écoles congréganistes et des écoles laïques. Les ennemis des Frères ont refusé le concours; ils ont reculé devant la lutte, et cela alors qu'ils sont les plus forts, alors qu'ils sont maîtres du pouvoir!

Il importe de bien constater que les soi-disant amis de la liberté ont refusé d'accepter le défi solennel adressé publiquement par M. de Rochetaillée aux ennemis des écoles congréganistes.

Toutefois, l'honorable membre du conseil général de la Loire a obtenu de faire repousser, par 41 voix contre 8, le principe de la laïcité dans les écoles communales. Ce succès a été d'autant plus inattendu dans ce conseil général républicain que, sur 42 conservateurs, 8 avaient cessé de prendre part aux travaux de la session, soit par négligence, soit par découragement ou tout autre motif.

L'idée développée par M. de Rochetaillée peut avoir son application très-utile dans tous les départements: les radicaux ne manquent jamais de refuser le libre concours entre les diverses écoles, et ce refus suffira pour faire juger de leur bonne foi et de leur respect de la liberté. Mais en proposant les concours il faut, afin d'assurer leur loyauté, des Jurys mixtes et des compositions données séance tenante.

Nous lisons dans la Patrie :

« Tandis que chez nous la question politique prime la question commerciale, il en est tout autrement en Angleterre.

» En effet, le gouvernement anglais n'oublie pas le traité de commerce qu'il doit conclure avec nous, et prend dès aujourd'hui ses mesures en conséquence.

» D'une part, il fait tous ses efforts pour que les autres puissances conservent les droits de douane ad valorem et ne les remplacent pas par des droits dits spécifiques.

» D'autre part, sans parler des vins — question sur laquelle il ne veut pas céder — il désire obtenir de la France une forte réduction sur les droits d'importation des soies anglaises ou l'établissement sur l'entrée des soies françaises en Angleterre d'un droit suffisant pour permettre aux manufactures anglaises de lutter avec les manufactures françaises sur les marchés anglais. »

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

Autres temps, autres mœurs. Quand M. Daunassaus était sous-préfet de l'Empire, il engageait chaudement les habitants de Ruffec à pavoiser et à illuminer leurs demeures en l'honneur de l'Empereur. Aujourd'hui, il sévit contre un honorable maire qui, à ce que prétend l'arrêté que nous insérons ci-dessous, n'a pris aucune mesure pour prévenir d'abord et réprimer ensuite les manifestations d'une partie de la population de Ruffec en l'honneur. — les termes de l'arrêté le laissent deviner. — d'un régime regretté.

Heureusement, tous les arrêtés du monde n'empêcheront pas l'honorable M. Princé de jouir de l'estime et de la considération de tous ses concitoyens. Personne ne lui reprochera d'être resté fidèle à ses anciennes convictions; par le temps qui court, il est honorable de prendre parti pour les exilés; il n'y a aucun mérite, au contraire, à fouler aux pieds ce qu'on a adoré et à tourner des regards éplorés vers ceux qui donnent les faveurs et les places — mais qui menacent de les retirer si le zèle républicain vient à faiblir.

Voici l'arrêté en question :

- « Nous, préfet d'Indre-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur;
» Vu le rapport de M. le sous-préfet de Chinon, du 17 août 1878;
» Vu les rapports et procès-verbaux de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PUPILLE DE SALOMON

Mlle MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE CÉRANS)

(Suite.)

Une fois dans le corridor, en distinguant sans peine le bruit de plusieurs voix parlant dans la chambre de M<sup>lle</sup> Lebrun... Elle donne une leçon, se dit Barthélemy. C'est parfait. Il fit entrer l'enfant dans sa propre chambre, la débarrassa de son manteau et de son voile humide et, lui recommandant de nouveau le silence, ferma la chambre; en retirant la clé et alla s'asseoir dans le corridor. Au bout d'un quart d'heure, M<sup>lle</sup> Lebrun parut, reconduisant deux jeunes élèves et leur mère. Elle

jeta en passant un regard glacial sur son beau-frère et, quand elle se trouva seule avec lui, fit mine de rentrer dans son appartement en gardant la même froideur.

— Eh bien! Rosa, me voici de retour, dit Salomon en la suivant.

— Je le vois bien.

— Ne me faites donc pas ce visage, ma chère, et causons un peu tous les deux. J'ai des choses fort intéressantes à vous dire.

— J'en suis bien aise.

— Oui, certainement, il faudra en être bien aise quand vous saurez de quoi il s'agit. D'abord, j'ai eu raison de me rendre à la sépulture de mon pauvre ami.

— On trouve toujours bon de s'applaudir quand on a fait sa volonté.

— Vous vous trompez, ma chère, en pensant que Louis de Kemper était mort sans postérité.

— Et que m'importe?

— Beaucoup, Rosa, beaucoup. Ne croyez pas que ceci nous soit indifférent. Louis laisse une fille, pauvre petite! Et cette enfant... m'écoutez-vous, Rosa? cette enfant, dis-je, se trouvant isolée... j'ai été nommé son tuteur, achève-t-il avec explosion.

M<sup>lle</sup> Lebrun releva brusquement la tête, regarda son beau-frère, puis, se renversant à demi sur son fauteuil, elle éclata bruyamment de rire.

— Par exemple, s'écria-t-elle, voici l'idée la plus merveilleuse qui ait pu naître dans un esprit humain. Je vous félicite, Barthélemy, et je ne m'étonne pas qu'un tel choix soit tombé sur vous. Vous êtes si entendu dans les choses de la vie!

Salomon se taisait et laissait tranquillement l'hilarité de sa belle-sœur prendre fin. Dans ce moment, les railleries de Rosa le trouvaient indifférent.

— Nous vous verrons à l'œuvre, reprit M<sup>lle</sup> Lebrun du même ton mordant. Vous allez liquider l'héritage, faire valoir les intérêts... Pour commencer par le plus pressé, où comptez-vous placer votre pupille?

Le moment fatal était venu : il n'y avait plus à reculer, il fallait entrer dans le vif de la question. Salomon se croisa les bras et, d'une voix grave, il dit :

— Je compte la prendre chez moi.

M<sup>lle</sup> Lebrun fit un soubresaut : elle ne riait plus.

— C'est une plaisanterie, reprit-elle, mais elle passe les bornes.

— Je ne plaisante pas, Rosa, je dis la vérité. La fille de mon ami est sans ressource. Où voulez-vous qu'elle aille, la pauvre enfant?

— A l'hospice, si bon lui semble, c'est là qu'on met les mendiants.

— N'insultez pas à son malheur, s'écria l'artiste que l'indignation fortifia tout à coup. Elle grandira

près de moi. J'y suis résolu et je suis le maître.

De telles paroles n'étaient jamais tombées des lèvres de Barthélemy; elles devenaient formidables à force d'être surprenantes.

Rosa se redressa de toute sa hauteur. Sa fureur s'était allumée comme la foudre qui touche une étincelle.

— Non, rugit-elle, vous n'êtes pas le maître de me chasser de votre maison.

— Je le sais, répliqua sèchement Salomon qui, selon l'ordinaire des gens sortis de leur caractère, se solidifiait de plus en plus. Mais, si je vous dois une place à mon foyer, il ne m'est pas interdit de faire partager cette faveur à une autre.

— Je haïrai cette autre.

— Qui savez-vous aimer?

— Voulez-vous m'injurier?

— Je ne veux que vous répondre.

Rosa frémissait, ses mains s'agitèrent, ses lèvres blémisaient, elle était hors d'elle-même.

Salomon, au contraire, semblait devenir rigide : il se pétrifiait, pour ainsi dire, dans sa résistance; le toit de la maison aurait croulé sur sa tête sans seulement le faire sursauter.

Rosa ne se méprit pas sur l'expression nouvelle qu'offraient le visage et le regard fixe de son beau-frère.

— Il est buté, se dit-elle.

Elle essaya pourtant un dernier effort.

gendarmerie des 16, 20, 23 et 26 août 1878;

» Vu la lettre de M. le maire de Restigné en date du 23 août 1878;

» Considérant qu'il est établi par trois enquêtes successives que, dans la soirée du 14 août et la journée du 15 août, jusqu'à une heure très-avancée de la nuit, des détonations d'armes à feu, des rassemblements tumultueux et des rixes suivies de blessures se sont produits dans la commune de Restigné;

» Considérant que la municipalité n'a pris aucune mesure d'abord pour prévenir ces désordres, et ensuite pour les réprimer, bien que déjà, les années précédentes, son attention eût dû être appelée sur la nécessité de mesures préventives de nature à assurer la tranquillité publique dans la journée du 15 août;

» Considérant que les explications écrites et verbales fournies par M. le maire de Restigné à ce sujet sont absolument controuvées par les enquêtes;

» Vu l'article 2 de la loi du 5 mai 1855;

» Arrête :

» Art. 1<sup>er</sup>. — M. Princé, maire de Restigné, est suspendu de ses fonctions pour deux mois.

» Art. 2. — M. le sous-préfet de Chinon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Recueil des Actes administratifs* du département.

» Tours, le 29 août 1878.

» Le Préfet, DAUNASSANS. »

## BARRÉ ET LEBIEZ.

On lit dans le *Figaro* :

« Le corps de Lebiez, réclamé par son père, a été enterré au cimetière d'Ivry, champ des Navets; l'École de médecine a réclamé le corps de Barré, non revendiqué par sa famille. Etrange contraste : le carabin Lebiez, si sceptique, dormira en terre sainte, tandis que son complice va servir à l'étude des docteurs.

» Suivons le corps de Barré à l'amphithéâtre de l'École pratique. C'est au pavillon d'anatomie pathologique, salle des démonstrations, que la dépouille du supplicié est déposée.

» Lorsque nous arrivons, le corps est là, gisant sur une table à gauche; la tête, séparée du tronc, est souillée de sang, la bouche est fermée, les yeux grand ouverts. Barré n'est pas encore déshabillé, et il est tel qu'il était lorsqu'il est tombé dans le panier de M. Roch. Les mains crispées sont fortement attachées sur le dos; quand les cordes sont détachées, le peu de sang qui restait circulant inopinément dans les veines des mains, les fait s'agiter et presque se joindre comme pour une dernière prière.

» Bientôt on lave la tête, on en prend l'empreinte, on en tire des photographies, et les expériences électriques et autres commentent.

» A cinq heures du soir, nous retournons à l'amphithéâtre. Nous demandons à revoir

— Je vous déclare, Monsieur, je vous déclare positivement que, me réservant le soin de vous demander un dédommagement convenable, je sortirai de chez vous le matin même du jour où votre pupille devra y entrer.

— Non, Rosa, répondit l'artiste qui revenait à lui peu à peu. Vous ne pourrez agir ainsi, d'abord parce que vous savez bien que je n'ai rien à vous devoir ni à vous remettre, ensuite parce qu'il n'est plus temps.

— Plus temps ? que voulez-vous dire ?

— Que ne relevant de personne, j'ai agi par moi-même. Christine Le Nadec de Kemper est ici.

— Ici ! s'écria Rosa pareille à un volcan dont la lave un moment arrêtée jaillit de nouveau dans un flot brûlant. Ici, misérable fou, et où cela ?

— Dans ma chambre.

M<sup>lle</sup> Lebrun ne fit qu'un bond jusqu'à l'appartement de son beau-frère; mais, là, elle se heurta vainement contre la porte close.

— Ouvrez, criait-elle, je le veux.

— Quand vous serez calme, Rosa, disait Barthélemy de plus en plus satisfait de lui-même.

Forcé fut à M<sup>lle</sup> Lebrun de se contenir; mais, tandis que sa colère tombait en apparence, la rage croissait dans son cœur à mesure qu'elle sentait la victoire pencher vers ses adversaires.

— Je suis calme, dit-elle avec ironie au bout d'un moment. Vous pouvez me présenter votre pu-

la tête; on la cherche; on ne sait pas où elle est; on la trouve enfin à l'étage supérieur entre les mains d'un praticien qui faisait des expériences sur le cerveau.

» Le corps de Barré était abandonné, seul, sur la vaste table, la poitrine grande ouverte, le bas-ventre enlevé, les bras taillés, la jambe gauche coupée. — A cette vue, nous ne pouvons nous défendre de réfléchir sur cette loi providentielle et fatale à la fois, qui veut que l'assassin de la femme Gillet soit, comme elle, dépecé. »

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« En regard de l'expiation, il faut rappeler le crime de Barré et Lebiez, et les circonstances monstrueuses dans lesquelles ce crime s'est accompli.

» Une vieille femme, riche de quelques milliers de francs, est attirée dans un guet-apens; elle entre chez Barré, qui d'un coup de marteau l'assomme; elle tombe évanouie; Lebiez, à deux reprises, lui enfonce un grattoir dans le cœur et dans les poumons. Puis tous deux, froidement, la découpent, lui scient les bras, les jambes, la tête, le tronc, font des paquets de ces restes informes et les dispersent.

» A côté de cette boucherie, l'exécution légale n'est plus rien.

» Tel a été le crime.

» Telle est l'exécution. Elle est au-dessous du crime. »

## Etranger.

OUVERTURE DU REISCHTAG ALLEMAND.

Hier a eu lieu l'ouverture du Reichstag allemand. Le discours du trône qui a été lu au début de la séance rappelle les attentats contre la vie de S. M. l'Empereur. A la suite de ces attentats, la régence a été confiée au Prince impérial, mais elle cessera sous peu de jours, la santé de Sa Majesté étant presque rétablie. La cause de ces attentats est l'effervescence produite dans les masses par les passions socialistes. Un premier projet de loi contre cette secte fut rejeté, mais les gouvernements confédérés pensent encore que des mesures sont nécessaires pour arrêter les progrès du mal. Les députés nouvellement élus ne refuseront pas les moyens de garantir l'Empire contre les attaques de l'intérieur, aussi bien que contre les attaques qui pourraient venir du dehors.

ITALIE. — On parle beaucoup d'une alliance de l'Italie et de la Russie; c'est, dit-on, un fait accompli et le cabinet d'Athènes a demandé à ce sujet des explications au Quirinal. M. Cairoli a conseillé au ministre hellénique de se rapprocher du czar et de ne pas trop compter sur l'Angleterre.

— La *Gazetta di Torino* reçoit un télégramme de Vienne lui annonçant un prochain remaniement du cabinet actuel.

Londres, 8 septembre.

Le *Standard* croit savoir de bonne source

pille, Monsieur.

— A l'instant même, répondit Salomon en fouillant dans sa poche pour y prendre sa clé.

— Je vais lui offrir mes hommages.

— Je ne vous demande pas de lui offrir quoi que ce soit.

M<sup>lle</sup> Lebrun haussa les épaules.

— Vous faites bien, dit-elle, car je ne veux m'occuper d'elle en rien.

— J'y compte.

— Quel âge a-t-elle ?

— Onze ans.

— L'âge où les enfants sont le plus insupportables.

— Que vous importe ? C'est moi qui aurai soin d'elle.

— Eh bien ! oui, c'est cela, dit Rosa dont les yeux brillèrent soudain plus méchamment que lorsqu'ils lançaient des flammes. Vous vous chargerez de tout. Pour moi, je demeurerai complètement étrangère à cette belle adoption, je ne veux même pas savoir si, oui ou non, il est entré une enfant dans cette maison... N'ouvrez pas, Barthélemy, continua-t-elle en voyant son beau-frère mettre la clé dans la serrure, à moins que vous ne desiriez rentrer dans votre appartement. Je n'ai que faire de vous y suivre. A bientôt, je vous appellerai dans une heure pour notre dîner.

— Dès que vous voudrez, ma chère amie, dit ten-

drement Salomon qui, dans l'air tranquille de Rosa, croyait voir luire l'arc-en-ciel.

Il entra dans sa chambre. Christine n'avait pas bougé de l'endroit où il l'avait laissée. L'artiste fut frappé de l'altération de son visage : il crut même voir qu'elle avait les paupières humides.

— Te reposes-tu, petite ? demanda-t-il pour lui dire quelque chose.

L'enfant se leva, et s'approchant timidement :

— Monsieur, dit-elle, je vous en prie, renvoyez-moi à Savenay si ma présence doit vous occasionner des peines.

— Là ! s'écria Salomon en frappant sur la table avec un geste désolé. Stupides que nous sommes ! nous avons parlé dans le corridor, elle a tout entendu. Eh bien ! non, mille fois non, petite, je ne t'enverrai nulle part, tu resteras chez moi. Je suis le maître ici, je fais tout ce que je veux. Tu m'as rendu service, au contraire. A cause de toi, je viens d'apprendre comment on répond non à des exigences tyranniques. Et je n'en suis pas fâché, morbleu !

Christine ne connaissait pas assez les habitudes de Salomon pour comprendre tout ce que cette déclaration inusitée annonçait de vigueur et de résolution. Elle se rassit en silence.

Son tuteur la considérait :

— La sainte Agnès d'Angelico de Fiesole, absolument, murmurait-il. Arrange un peu tes che-

veux, enfant; tiens, cette mèche par ici. Prends la figure la plus gentille et puis tu me donneras la main quand, tout à l'heure, quelqu'un nous appellera.

Peu de temps après, un coup retentit contre la porte.

— Le dîner est prêt, Barthélemy.

— Nous voici, nous voici, répondit l'artiste, gagnant immédiatement la salle à manger.

Rosa était debout, penchée vers la table et tournant le dos à la porte d'entrée.

— Ma chère amie, dit Salomon, je vous présente ma pupille, M<sup>lle</sup> Le Nadec de Kemper.

Rosa ne remua pas et ne parut pas entendre. Salomon ne se déconcerta pas.

— Christine, continua-t-il, c'est là ma chère belle-sœur, M<sup>lle</sup> Lebrun. Quand tu lui parleras, il faudra dire Madame Rosa, ce sera plus intime, plus affectueux.

— Oui, répondit doucement l'enfant, bonjour, Madame Rosa.

M<sup>lle</sup> Lebrun, qui plaçait des radis dans un panier, resta de nouveau muette.

— Asseyons-nous, reprit Barthélemy, dès que sa belle-sœur bougea.

Il s'approcha de la table. Alors seulement il vit qu'elle ne portait que les deux couverts accoutumés.

— (A suivre.)

les affaires sont complètement arrêtées. Quarante-vingt-dix mille personnes sont sans travail, dans un dénuement absolu. Il faudrait un million de dollars pour leur fournir des vivres pendant seulement 50 jours.

## Chronique militaire.

La publication par l'*Officiel* du décret sur l'armée territoriale a vivement ému nos cercles militaires. L'avancement et l'ancienneté sont complètement laissés de côté par le décret d'il y a trois jours. Ainsi, un lieutenant ne peut passer capitaine de sa compagnie qu'en donnant sa démission, tandis que le premier venu peut au contraire être nommé capitaine d'emblée.

Les officiers de l'armée territoriale, présents à Paris, viennent de demander au général Borel la permission de se réunir pour discuter les bases d'une pétition dans laquelle seront signalées toutes les modifications capables d'introduire dans le corps de l'armée territoriale les améliorations devenues nécessaires et indispensables depuis la dernière mise en pratique de la loi en vigueur.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons dit que, durant les grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps, le quartier général serait établi à la Sous-Préfecture de Loudun, les 21 et 22 septembre. Le 23, le quartier général se transporterait à la Motte-Champdeniers, au château de M<sup>lle</sup> la baronne Lejeune; et, les 24 et 25, à Montreuil-Bellay, dans le magnifique château des La Trémoille, acquis et restauré par M<sup>lle</sup> la baronne de Grand Maison; et où les honneurs seront faits à M<sup>le</sup> le général du Barail et à son état-major par M<sup>le</sup> le baron de Grand-Maison.

20,000 hommes prendront part à la revue d'honneur du mercredi 25 septembre à Montreuil-Bellay.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST. — TRAIN DE PLAISIR POUR PARIS.

Un train de plaisir prendra les voyageurs à Angers, vendredi prochain 13 septembre, à 8 heures 50 du soir, pour l'Exposition et la revue du bois de Vincennes. Arrivée à Paris-Montparnasse samedi 14, à 7 heures du matin.

Pour le retour, le départ de Paris mardi 17 septembre, à 9 heures 50 du soir; arrivée à Angers mercredi, à 8 heures 39 du matin.

Prix, aller et retour : 2<sup>e</sup> classe, 20 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 15 fr.

Les billets sont délivrés à partir d'aujourd'hui mardi 10 septembre. Les bagages que les voyageurs peuvent conserver avec eux sont seuls admis dans ce train.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Conformément aux instructions de M. le

ministère de la guerre en date du 11 juin 1878, les examens des jeunes gens qui se sont fait inscrire à la préfecture de Maine-et-Loire en vue de leur admission au volontariat d'un an, commenceront le lundi 16 septembre prochain.

Ils auront lieu à Angers, dans une des salles de la préfecture, et commenceront le jour, à 40 heures très-précises du matin. Les candidats devront être réunis à 9 h. 1/2. La première épreuve consistant en une leçon française faite à tous les candidats réunis, il importe que les jeunes gens soient exactement rendus à la préfecture à l'heure indiquée.

Comme il est essentiel qu'aucune substitution de personne ne puisse être effectuée, les jeunes gens inscrits auront soin de se munir de toutes pièces propres à établir leur identité.

**LES CHEMINS DE LA VENDEE.**

Le syndicat de la faillite de la Compagnie de la Vendée prépare, comme nous l'avons dit, une première répartition aux créanciers. On espérait que cette répartition pourrait avoir lieu pour le commencement du mois courant, mais les préparatifs matériels demandent plus de temps qu'on ne croyait et l'attente des créanciers a été déçue. Ce ne sera pas avant le commencement d'octobre, parait-il, que le syndicat sera en mesure de commencer les paiements.

Cette première répartition sera, croyons-nous, de 50 0/0, c'est-à-dire qu'elle donnera :

Aux oblig. de	1 à 28.575	F. 189.82
	28.575 à 80.647	
et de	85.648 à 88.575	163.26
	80.648 à 85.647	
et de	88.576 à 119.575	481.62
	119.576 à 187.575	153.07

Les taux d'admission de ces différentes séries sont, y compris les coupons impayés et les intérêts échus, de :

1 <sup>re</sup> série	316.44
2 <sup>e</sup> —	272.13
3 <sup>e</sup> —	252.70
4 <sup>e</sup> —	253.13

**Les brûlures des divers degrés.** — Prenez de la pomme de terre ou de la carotte râpée, appliquez-la en cataplasmes sur la partie brûlée et renouvelez de temps en temps; Ou bien versez de l'encre à écrire sur la brûlure;

Ou bien enveloppez dans du coton cardé ou dans de la ouate la partie malade, afin de la soustraire au contact de l'air, et laissez le coton en place jusqu'à ce qu'il se détache de lui-même. A ce moment, pressez toujours, la cicatrisation est faite et le malade est guéri. S'il restait encore quelques points à l'état de plaie, on les panserait avec un peu de cérat.

Il faut se méfier du feu quand on a aux pieds de gros souliers de fatigue huilés récemment. L'huile absorbe et garde la chaleur et, au moment où l'on s'y attend le moins, une douleur vive vous surprend, et vous avez beau vous déchausser vite, la brûlure est faite. Je vous en parle par expérience. (Ephémérides Joigneaux.)

**PERCEPTION DE SAUMUR.**

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme payable en septembre.

**Caisse d'épargne de Saumur.**

Séance du 8 septembre 1878.  
Versements de 92 déposants (23 nouveaux), 18,753 fr. 22 c.  
Remboursements, 5,822 fr. 72 c.

**GLANES DE L'EXPOSITION.**

**25<sup>e</sup> LETTRE DE PARIS.**

**L'Aquarium.** — L'Aquarium est placé dans le parc du Trocadéro, où il s'étend sur une superficie de 2,800 mètres. C'est un labyrinthe composé d'amoncèlements de rochers, lesquels forment 24 bassins de 25 mètres chacun, dans lesquels se meuvent les poissons de l'eau de la Vienne, s'il vous plaît!

L'intérieur se compose de deux larges vestibules et de nombreuses galeries, du plus pittoresque effet.

On dit que nous y possédons une quantité énorme de poissons variés. Ne soyons point incrédules.

Mais si l'on veut visiter des poissons vraiment curieux, sortons de l'Aquarium par l'escalier situé du côté de l'art rétrospectif français, et entrons dans une espèce de petite serre, ayant pour titre le mot: *Pisciculture*, et là nous trouverons, en effet, des espèces de poissons qui sont complètement inconnus en France, quoiqu'ils y aient pris naissance, et qui descendent en droite ligne de poissons de l'Amérique et surtout de ceux, plus merveilleux encore, de la Chine et du Japon.

Descendez aussitôt aux expositions de ces deux pays, et vous comparerez.

Ce petit pavillon de pisciculture appartient à un Français, à un Parisien — et nous déclarons, sans la plus légère hésitation, que c'est une des plus vives curiosités de l'Exposition de 1878.

**Pavillon des bouteilles.** — Une autre curiosité, et de beaucoup plus suivie, est le pavillon espagnol, placé dans le jardin du Champ-de-Mars, près des quais, et tout composé de bouteilles formant colonnes, arceaux, lustres et plafond même.

Toutes ces bouteilles sont pleines; ce qui produit un effet saisissant et varié au plus haut degré.

Des glaces reflètent tout cet ensemble, et en font une véritable merveille.

Avant d'entrer dans ce pavillon, on le connaît de vue ou de réputation. N'importe à peine en a-t-on franchi le seuil, que l'étonnement et la surprise s'emparent de vous, et ne vous quittent point.

C'est le plus bel éloge, je crois, que l'on puisse faire de cette exposition merveilleuse.

P. PROUTEAU (de Saumur).  
Directeur-proprétaire du journal parisien *La Prime*.

**Agriculture.**

**DE L'EMPLOI DE LA CHAUX.**

(Deuxième article.)

J'ai terminé mon précédent article en déclarant qu'un grand nombre d'agriculteurs de notre contrée avaient dit, devant moi, que les avantages de la chaux étaient contestables, et que quelques-uns avaient déclaré que la chaux, usant la terre, on devait renoncer à son emploi pour ce motif.

Je vais examiner la valeur de ces protestations, et anéantir, je l'espère, les suppositions qui les ont fait naître, suppositions qui, pour certains agriculteurs, qui ne se sont pas assez rendu compte, ont pu devenir convictions.

D'abord, il faut que l'agriculteur sache bien que la fécondité du sol ne peut être maintenue par l'emploi de la chaux seulement, il faut que le chaulage soit accompagné d'une bonne fumure, sans quoi la terre s'épuiserait par suite de l'activité stimulante que produit la chaux sur la végétation.

J'ajouterai que, pour avoir un bon résultat sur les terrains maigres surtout, il est indispensable d'y enfouir, avant tout, des récoltes vertes.

Les agriculteurs qui négligent ces précautions, ceux qui ne savent pas qu'elles doivent être prises, ne peuvent manquer, les uns et les autres, d'éprouver des déceptions, ce qui leur fait dire: que la chaux ne vaut rien en agriculture et qu'elle use la terre.

Voici, du reste, ce que nous enseignent, sur ce sujet, le savant chimiste, M. Payen:

« Il est indispensable, afin de soutenir la fécondité des sols bien chaulés et de pouvoir récolter les produits les plus épuisants, de rendre, en engrais, l'aliment azoté, d'autant plus abondamment que les récoltes ont été et seront plus productives.

« C'est faute d'avoir eu ce soin que, dans plusieurs localités, on a épuisé la fécondité du sol, par l'addition seule de la chaux; de là le proverbe: « Que la chaux enrichit le père et ruine les enfants. »

« Il est heureusement facile de faire mentir le proverbe et d'entretenir son fonds inépuisable en lui rendant tout ce qu'une riche végétation lui enlève. »

J'ajouterai à l'argumentation qui précède et qui indique les inconvénients qui peuvent résulter de l'oubli des précautions à prendre pour obtenir un bon chaulage, qu'il peut se produire encore des inconvénients d'un autre genre et sous une autre forme, si on emploie la chaux dans de mauvaises conditions.

Par exemple, si, au moment de son emploi, on dispose la chaux vive en pierres, par tas; qu'on attende que ces tas se désagrègent et soient réduits en poudre, par l'action seule de l'humidité de l'air et du sol, on opère mal, attendu que la chaux se

trouve moins divisée; que pendant le temps assez long qu'il lui faut pour être réduite en poudre, il peut tomber de la pluie, incident fâcheux qui rendrait très-difficile l'égalité répartition de la chaux, alors il arriverait, sur certains points, que son influence serait nulle, que sur d'autres elle serait trop forte; ce qui aurait pour résultat d'empêcher la germination, attendu que la chaux, dans ce cas, attaquerait et brûlerait les plantes ou graines en terre.

Le mode préconisé par les agronomes les plus distingués, pour la préparation de la chaux avant son emploi, est celui-ci:

« On dispose la chaux sur le terrain par petits tas, on les recouvre de terre; lorsque la chaux commence à se gonfler, pour fuser, on bouche les fissures qui ont pu se produire dans les tas; lorsqu'elle se trouve réduite en poudre, on l'additionne de la terre qui la recouvre, de façon à opérer un mélange bien exact, et ce mélange doit ensuite être étendu sur la surface du sol avec régularité et enterré dedans à une petite profondeur. »

Je crois avoir signalé suffisamment les inconvénients qui peuvent surgir à la suite d'un chaulage mal fait. J'espère pouvoir établir ainsi que les protestations contre l'emploi de la chaux n'ont pas de valeur, qu'elles ne sont que le résultat de suppositions sans fondement qui ne trouvent crédit que parmi les agriculteurs ignorants ou négligents.

Je n'ai pas à revenir sur les avantages de la chaux en agriculture; mon premier article en a assez dit à ce sujet pour que les cultivateurs qui le liront soient convaincus.

(Journal de Maine-et-Loire.) CH. DROUARD.

**Faits divers.**

On se trouve en présence d'un de ces actes inqualifiables qui rappellent l'affaire Moyaux, de sinistre mémoire.

Au n° 403 de la rue Saint-Honoré demeurait depuis longtemps un tailleur du nom de Vannerum, resté veuf avec une petite fille, âgée aujourd'hui de treize ans et demi, et qui, croyons-nous, porte précisément le nom de Jeanne, comme la petite victime de Bagnoux.

Lundi matin, le tailleur sortit de bonne heure, et ne rentra chez lui ni le soir ni le lendemain. La petite Jeanne ne fut pas aperçue non plus; cependant on ne s'inquiéta pas davantage de cette absence, car, à de certaines époques de l'année, M. Vannerum avait l'habitude de conduire sa fille chez des amis, aux Batignolles, où elle passait souvent plusieurs jours. Mercredi, le père rentra, mais il ne fit qu'une courte apparition; il avait l'air préoccupé. Il sortit sans parler à personne. Jeudi, un voisin, en passant devant la porte du logement du tailleur, sentit comme une odeur nauséabonde. Comme on savait que M. Vannerum avait l'habitude de maltraiter sa fille, on conçut des inquiétudes, et l'on prévint le commissaire de police du quartier, lequel se transporta sur les lieux et fit ouvrir la porte.

Un spectacle affreux s'offrit à ses yeux. La jeune fille était étendue sur un mauvais grabat, la tête couverte de sang coagulé et inclinée sur l'épaule gauche. Elle ne bougeait pas, on la crut morte; en s'approchant d'elle, on constata qu'elle respirait encore. Un médecin fut aussitôt appelé et s'empressa de lui prodiguer les secours que nécessitait son état.

La malheureuse portait au front, côté droit, une blessure d'une longueur de six centimètres; l'œil gauche sortait entièrement de son orbite, par l'effet de la violence d'un coup de bâton que la victime avait reçu sur la tempe; le bras droit était comme tordu; à l'une des cuisses, on remarquait une large blessure dans laquelle on avait introduit un morceau de chiffon; c'est de là que provenait l'odeur pestilentielle qui s'exhalait dans la chambre.

Lorsqu'on retira le chiffon qui était imprégné d'humour, on constata la présence de quelques vers. Cette blessure datait certainement de longtemps.

La pauvre victime ouvrit lentement les yeux et semblait n'avoir aucune conscience de ce qui se passait autour d'elle; elle essaya de relever sa tête qui retomba aussitôt lourdement sur son chenil.

Il ne fut pas possible de l'interroger; elle ne comprenait rien et ne pouvait pas parler.

Les époux Mathieu, qui demeurent aux Batignolles et qui s'étaient souvent occupés de cette enfant depuis la mort de sa mère, furent prévenus, et firent transporter à leur domicile la victime.

Le père n'a pas reparu chez lui; on ne

sait pas ce qu'il est devenu. On le recherche activement.

On écrit de Laon (Aisne), qu'un crime horrible a jeté la consternation dans cette ville.

M. l'abbé Leraidde, curé d'Ardon, précédemment vicaire de Saint-Ambroise, à Paris, a été trouvé assassiné, le crâne complètement fendu, dimanche matin, à sept heures, sur la grande route, au moment où il allait dire la messe à Leully, bourg dont il était desservant.

Une petite fille a vu l'assassin, mais elle ne le connaît pas, et n'a pu que donner son signalement.

**Triple exécution capitale.** — On écrit de Philippeville, 7 septembre:

« Bou-Guerra, Taieb et Aïssa, condamnés à la peine de mort, pour crime d'assassinat, ont été exécutés ce matin, sur la place publique de Jemmapes. »

**Marché de Saumur du 7 septembre.**

Blé nouv. (l'h.)	—	Huile de chene	50	—
Froment (l'h.)	77	Huile de lin	50	—
Halle, moy.	74	Graine tréfle	50	—
Seigle	75	— luzerne	50	—
Orges	65	Foin (dr. c.)	780	60
Avoine h. bar.	50	Luzerne	780	60
Fèves	75	Paille	780	33
Pois blancs	80	— Amandes	50	—
— rouges	80	Cire jaune	50	190
Graine de lin	70	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Farine, culas	157	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	2 <sup>e</sup>	—	—
Huile de noix	50	3 <sup>e</sup>	—	—

**COURS DES VINS.**

<b>BLANCS (2 hect. 30).</b>			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité	à	100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	70
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	65
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	65
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	60
La Vienne, 1877.	2 <sup>e</sup> id.	à	60
<b>ROUGES (2 hect. 30).</b>			
Souzy et environs, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité	à	110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	100
Champigny, 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	170
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	110
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	110
Varrains, 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	110
Varrains, 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	110
Bourgueil, 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	100
Id., 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	105
Restigné 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	105
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	à	105
Chinon, 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	105
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	100
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à	100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	100

**L'ELECTRICITE**  
REVUE SCIENTIFIQUE ILLUSTREE  
paraissant le 5 et le 20 de chaque mois  
En une belle livraison de 16 pages grand in-8° Jésus.

Technologie électrique. — Etude et description de toutes les applications scientifiques, industrielles et artistiques de l'électricité.

TÉLÉGRAPHIE, LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, GALVANOPLASTIE, MÉTÉOROLOGIE, ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

Applications de l'électricité à la Médecine, aux Chemins de fer, à l'Art militaire, à la Marine, etc.

Comptes-rendus de l'Électricité à l'Exposition de 1878.

**ABONNEMENTS**  
Paris et Départements: un an 12 fr. six mois 6 fr. 50

**Administration et rédaction:**  
16, rue du Croissant, Paris.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.  
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Musée des Familles et Modes Vraies. (Voir aux annonces.)

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, plûte, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid,

toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brehan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésité pas à vous certifier que votre Revalés-cière m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTÉ, musicien au 63<sup>e</sup> de ligne, Verdun. — Dartres : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalés-cière. — N° 49,811 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — Cure n° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 join. — Monsieur, La Revalés-cière Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'a animée, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épousement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse. Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CONTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 Juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — —		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3/4 %			77 25	Crédit Foncier colonial, 300 fr.			380	Canal de Suez			773 75
3/4 % amortissable			80 50	Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.			767 50	Crédit Mobilier esp.			803 75
4 1/2 %			106 50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.			675	Société autrichienne			156 25
5 %			113	Crédit Mobilier			480	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, 1. payé.			502 50	Crédit Foncier d'Autriche			560	Orléans			358 25
Dép. de la Seine, emprunt 1857			283	Charentes, 500 fr. t. p.			790	Paris-Lyon-Méditerranée			815
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			510	Est			1100	Est			354
— 1865, 4 %			530	Paris-Lyon-Méditerranée			840	Nord			360
— 1869, 3 %			410	Midi			1382 50	Ouest			353
— 1871, 3 %			399 50	Orléans			1193 75	Midi			358
— 1875, 4 %			517	Ouest			780	Charentes			40 50
— 1876, 4 %			517	Compagnie parisienne du Gaz			1310	C <sup>o</sup> Canaux agricoles			276 25
Banque de France			3115	C. gén. Transatlantique			500	Canal de Suez			569
Comptoir d'escompte			742 50								
Crédit agricole, 300 f. p.			480								

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

GARE DE SAUMUR

Service d'été, 13 mai

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — —	s'arrête à Angers.
9 — 1 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir.
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 31 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	omnibus-mixte.
	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
Aux enchères publiques.  
APRÈS DÉCÈS,  
A Saumur, rue du Puits-Neuf,  
Le Jeudi 12 septembre 1878,  
à trois heures,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur,  
**D'UN MOBILIER**  
Composé de :  
Lit complet, armoire, chaises, glace, cadres, vaisselle, verres, linge, effets d'habillement et quantité d'autres objets.  
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur, THUBÉ.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
D'UN  
**ATELIER DE TEINTURE**  
POUR CAUSE DE DÉPART,  
A Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 9,  
Le Jeudi 12 septembre 1878, à midi précis.  
Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :  
Deux comptoirs, deux vitrines, une paire de balances, tablettes, glace, triangles;  
Trois chaudières en cuivre rouge, baquets, pelles, chevaux;  
Un moulin à broyer l'indigo, une presse complète, un fléau, barriques, tamis;  
Un tapis tournant pour apprêts, cartons pour presse, un cylindre à apprêts et ses tuyaux, un mortier, bois de teinture et droguerie, et divers outils.  
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur, THUBÉ.

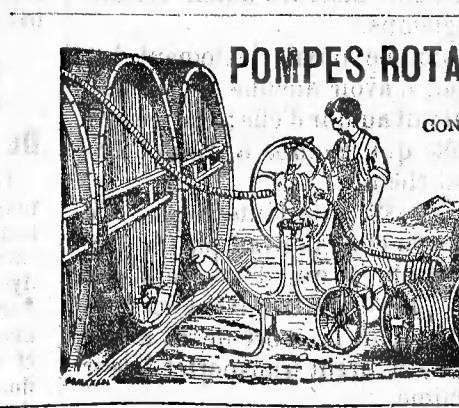
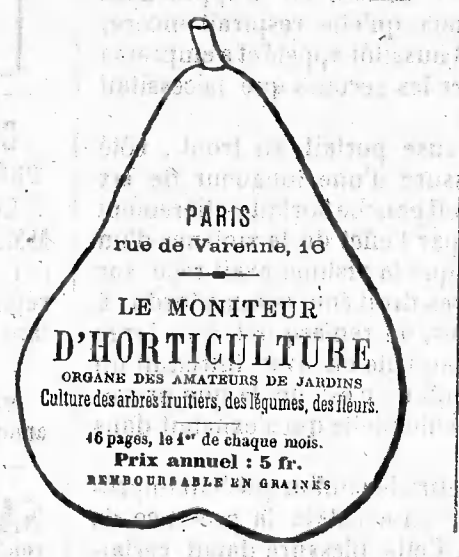
**BONNE BOULANGERIE**  
A VENDRE  
Aux environs de Saumur.  
50,000 francs d'affaires par an.  
S'adresser au bureau du journal.  
M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
**UNE BELLE MAISON**  
Située à Saumur, rue du Petit-Versailles,  
Ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages.  
Avec cour et jardin.  
Entrée en jouissance le 24 juin 1879.  
S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

**A VENDRE**  
**UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT**  
Agée de quatre ans.  
S'adresser à M. MASSON, propriétaire à Igny, près les Pellets-Cabarets, commune des Ulmes. (414)

**AVIS.**  
MM. LEHOU et MASSE font défense à qui que ce soit de chasser sur la Terre de la Bibardière, sise commune d'Allennes. (429)



CHANGEMENT DE DOMICILE.

**M. RIELLANT**  
DENTISTE,  
Place de la Bilange, n° 4.

**MUSÉE DES FAMILLES**  
Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. *Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beaux-Arts, Religion, Actualités, Moralité irréprochable.* Texte par A. Genèvey, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Jannott, Lix, Morin, Viègne, C. Gilbert, etc. — COLLECTION : les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun; les volumes suivants, 3 à 4 fr., et 7,50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.  
Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.  
**MODÈS VRAIES**  
TRAVAIL EN FAMILLE

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochets, Tapisserie, Tricot. Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.

Bureaux : rue Saint-Roch, 29.  
43<sup>e</sup> Année — 1878.  
ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.  
MUSÉE SEUL :  
Paris ..... 7 fr.  
Départements... 8 50  
MUSÉE et MODÈS réunis :  
Paris ..... 13 fr.  
Départements... 16  
(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

18, rue Beaurepaire, Saumur.

**L. LE BRAS**  
BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

- 1<sup>o</sup> De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
- 2<sup>o</sup> De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
- 3<sup>o</sup> L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
- 4<sup>o</sup> De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
- 5<sup>o</sup> De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
- 6<sup>o</sup> De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
- 7<sup>o</sup> De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
- 8<sup>o</sup> Service de chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.  
On répond aux lettres par retour du courrier.  
NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.  
Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

**BENZINE-COLLAS**  
Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.  
Prix du Flacon : 1 fr. 25  
EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

**POMMADE COLLAS**  
au Goudron de Norvège purifié  
Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.  
Prix : 1 fr. 50 le Pot.

**SAVON COLLAS**  
au Goudron de Norvège purifié  
Contre les affections de la peau.  
Prix du Pain : 1 fr.

**Véritables Pilules Écossaises du D<sup>r</sup> Anderson**  
Exiger la Signature  
Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.  
Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

**VIN de CLERTAN**  
au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.  
Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Abâtardissement, Croissance trop rapide, etc.)  
Prix : de 18 Bouteilles ..... 3 fr. 50  
de 6 Bouteilles ..... 1 fr. 25  
Dépôt Général : Pharm. C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris.  
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.